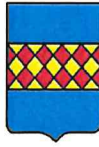


DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 31 Janvier 2023

Délibération n°DEL-2023-16

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 25/01/2023

Date d'affichage : 25/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 Janvier à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, , Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Madame ORNIA Katrine, Madame Amandine MARILLER

Procurations : Monsieur Vincent LEVANTERI à Monsieur Gérald MISSOUR, Madame Monique MORGAT-BEULIN à Mme Sylvie POREAU, Monsieur Aymeric DELATTRE à Madame Marie-Diane ALLEMAND

Absents excusés : Monsieur Didier AZNAR, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Bernard COMBA est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : **Règlement Intérieur du « Complexe La Bioune »**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur adopté le 28 septembre 2021 pour le « Complexe La Bioune » et de fixer les règles applicables lors des locations pour les particuliers et pour les associations.

Ces règlements déterminent, entre autres, les modalités de :

- réservation
- mise à disposition et de libération des locaux
- de responsabilité

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur pour le « Complexe La Bioune » afin de fixer les modalités de location et d'utilisation de celle-ci,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 030-213002884-20230131-DEL_2023_16-DE

- ADOpte** le règlement intérieur ci-annexé pour le « Complexe La Bioune » pour les particuliers
- ADOpte** le règlement intérieur ci-annexé pour le « Complexe La Bioune » pour les associations

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

